



Newsletter, 1-3 juillet 2014 - Session plénière - Strasbourg

[26-06-2014 - 14:21]

Élection du nouveau Président du Parlement.....	2
Élection des vice-présidents et des questeurs.....	2
Débat sur les conclusions du sommet européen.....	3
La Grèce passe le flambeau de la présidence de l'UE à l'Italie.....	3
Formation des commissions parlementaires.....	4

Baptiste CHATAIN

BXL: (+32) 2 28 40992
STR: (+33) 3 881 74151
PORT: (+32) 498 98 13 37

Wendy DE MONTIS

BXL: (+32) 2 28 31151
PORT: (+32) 470 87 02 64

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/plenary>

En savoir plus

- [Projet d'ordre du jour](#)
- [EP Live : suivre la séance en direct](#)
- [Europarl TV](#)
- [Conférences de presse et autres événements](#)
- [Site du service audiovisuel du Parlement européen](#)
- [EP Newshub](#)
- [Produits audiovisuels: cérémonie de clôture de la 7e législature](#)

Séance plénière



Séance plénière

Élection du nouveau Président du Parlement

Le 1er juillet, la première tâche du nouveau Parlement européen sera d'élire son Président pour les deux prochaines années et demies à venir. Le président du PE par intérim, Gianni Pittella, qui a été réélu au Parlement, présidera l'élection du nouveau Président, conformément à l'article 14 du règlement. Chaque candidat pourra faire une déclaration de cinq minutes avant le scrutin.

Les candidats à la présidence peuvent être présentés par un groupe politique ou par quarante députés au moins (article 15 du règlement du Parlement). L'élection a lieu au scrutin secret.

Lors de cette élection spéciale, les députés votent en cochant, sur un bulletin qu'ils déposent dans une urne, le nom du candidat qu'ils auront choisi dans la liste proposée. La procédure est surveillée par huit scrutateurs désignés au hasard parmi les députés.

Pour être élu, un candidat doit remporter la majorité absolue des suffrages exprimés, soit 50% plus une voix (article 16). Les bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés pour le calcul de la majorité requise. Si aucun candidat n'est élu au premier tour de scrutin, les mêmes candidats ou d'autres peuvent être présentés pour un deuxième tour de scrutin, dans les mêmes conditions. Cette procédure peut être reprise, le cas échéant, pour un troisième tour, toujours dans les mêmes conditions.

Si personne n'est élu au terme du troisième tour de scrutin, les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors de ce tour participent à un quatrième tour où l'emporte celui qui obtient le plus de voix.

Le Président nouvellement élu prend alors la présidence et peut tenir un discours d'ouverture avant de présider l'élection des vice-présidents et des questeurs.

Les fonctions du Président et les Présidents du Parlement de 1959 à 2014 sont mentionnés dans une note d'information (voir lien ci-dessous).

Vote: mardi 1er juillet

Procédure: élection du Président

#EPPresident

En savoir plus

- [Règlement du Parlement](#)
- [Note d'information sur le nouveau Parlement](#)
- [Vidéo - Élection du Président du PE](#)
- [Produits audiovisuels](#)

Élection des vice-présidents et des questeurs

Une fois le Président du Parlement élu, l'Assemblée élira les 14 vice-présidents et les 5 questeurs, mardi 1er juillet. Le premier tour de l'élection des 14 vice-présidents pourrait avoir lieu à 12h30, en fonction du résultat du vote du Président. Les 5 questeurs seront élus mercredi 2 juillet.

Les candidatures aux postes de vice-président et de questeur peuvent aussi être faites soit par les groupes politiques soit par quarante députés au moins. Le premier tour de l'élection des vice-présidents se fait au scrutin secret via un bulletin de vote unique sur papier.

Les candidats doivent obtenir une majorité absolue des votes valablement exprimés, un deuxième tour ayant lieu dans les mêmes conditions si les 14 postes ne sont pas pourvus à l'issue du premier tour de scrutin.

Séance plénière

Un troisième tour peut éventuellement être organisé si des postes restent encore à pourvoir et, à ce stade de l'élection, une majorité relative suffit pour être élu à l'un des postes restants.

L'ordre dans lequel les candidats sont élus détermine l'ordre de préséance (article 17). Si le nombre de candidats proposés est le même que le nombre de postes à pourvoir - 14 -, ils sont élus par acclamation, avec un vote organisé simplement pour déterminer l'ordre de préséance. Une procédure similaire est suivie pour l'élection des questeurs (article 18).

Les vice-présidents peuvent, en cas de nécessité, remplacer le Président dans l'exercice de ses fonctions, et notamment présider la séance plénière (article 23). Ils sont également membres du Bureau, l'instance responsable de tous les aspects relatifs à l'administration, au personnel et à l'organisation du Parlement. Les cinq questeurs sont en charge de toutes les questions administratives concernant directement les députés (article 28).

Vote: mardi 1er juillet (vice-présidents) et mercredi 2 juillet (questeurs)

Procédure: élection des vice-présidents et des questeurs

#EPVPs #EPQuaestors

En savoir plus

- [Règlement du Parlement](#)
- [Note d'information sur le nouveau Parlement](#)
- [Produits audiovisuels](#)

Débat sur les conclusions du sommet européen

Les députés débattront, mercredi matin, des conclusions du sommet européen des 26-27 juin, en présence des Présidents du Conseil et de la Commission, MM. Herman Van Rompuy et José Manuel Barroso.

Débat: mercredi 2 juillet

Procédure: déclaration du Conseil et de la Commission 2013/2967(RSP)

#EUCO

En savoir plus

- [Projet d'ordre de jour du Conseil européen](#)
- [Produits audiovisuels](#)

La Grèce passe le flambeau de la présidence de l'UE à l'Italie

Le Premier ministre italien, Matteo Renzi, débattrà des priorités de la présidence de l'UE avec les députés, mercredi à 15h00. Un débat final sur les travaux réalisés par la présidence grecque, en présence du Premier ministre, Antonis Samaras, et du Président de la Commission, José Manuel Barroso, est prévu mercredi matin.

Le débat de l'après-midi, qui devrait durer 2h30, se concentrera sur la croissance et l'emploi, les flux migratoires, les politiques européennes du climat et de l'énergie, le

Séance plénière

marché numérique unique, la politique de défense ainsi que les services financiers. L'Italie sera à la présidence tournante de l'UE pendant six mois, à partir du 1er juillet.

Débat: mercredi 2 juillet

Procédure: déclarations du Conseil et de la Commission 2014/2609(RSP)

Conférences de presse:

- mercredi 12h30 (à confirmer) avec le Premier ministre grec, Antonis Samaras, le Président de la Commission, José Manuel Barroso, et le Président nouvellement élu du Parlement

- mercredi à 17h00 (à confirmer) avec le Premier ministre italien, Matteo Renzi, le Président de la Commission, José Manuel Barroso, et le Président nouvellement élu du Parlement

#IT2014EU #ItalianPresidency

En savoir plus

- [Présidence grecque](#)
- [Présidence de l'UE](#)
- [Produits audiovisuels](#)

Formation des commissions parlementaires

Le Parlement votera sur la composition des commissions parlementaires mercredi 2 juillet à 13h30.

La composition des commissions devrait refléter autant que possible la composition du Parlement.

La répartition proportionnelle entre groupes politiques des sièges au sein d'une commission ne doit pas amener à s'écarter du nombre global le plus approprié (article 199).

Membres des commissions

La proposition de la Conférence des présidents sur la composition des commissions parlementaires sera annoncée mercredi à 19h00 et mise aux voix jeudi à 10h00.

Prochaines étapes

Les présidents et vice-présidents des commissions seront élus lors des réunions constitutives des commissions, prévues lundi 7 juillet à Bruxelles.

Vote: mercredi 2 juillet (composition numérique des commissions) et jeudi 3 juillet (nominations des membres des commissions)

Procédure: 2014/2609(RSP) (composition numérique des commissions) et 2014/2703(RSO) (nominations des membres commissions)

En savoir plus

- [Note d'information sur le nouveau Parlement](#)
- [Produits audiovisuels](#)